



Dijon, le 21 NOV. 2012

Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a parmi ses objectifs le développement durable dont la préservation de l'environnement. Lorsqu'il est maître d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle infrastructure routière il se doit d'être exemplaire en la matière.

L'aménagement de la Liaison Nord de Dijon (LiNo) se construit en bordure de zones d'habitation et traverse des milieux aux caractéristiques environnementales sensibles. Ainsi le maître d'ouvrage se devait de répondre de manière particulière aux objectifs environnementaux de ce chantier en allant au-delà des simples dispositions issues des "études d'impact" par une maîtrise des conditions de réalisation.

La DREAL Bourgogne représentant du maître d'ouvrage national de cette infrastructure s'engage de ce fait à garantir, tout au long du chantier, la mise en œuvre par tous les intervenants des dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs environnementaux. Cet engagement prend la forme de la mise en place d'un Système de Management Environnemental de Type ISO 14001 portant spécifiquement sur la réalisation des travaux.

En pleine cohérence avec les engagements de l'État pris en mai 2006 à la suite de la déclaration d'utilité publique, avec les prescriptions des arrêtés préfectoraux loi sur l'eau, avec les exigences de la politique environnementale de la DREAL Bourgogne, les enjeux de l'organisation de la qualité environnementale du chantier de construction de la LiNo s'attachent particulièrement à :

- assurer une protection des eaux superficielles et souterraines,
- limiter les incidences sur l'activité humaine,
- préserver les milieux naturels,
- ne pas porter atteinte au paysage et au patrimoine,
- préserver les ressources naturelles,
- organiser la gestion de déchets.

Une description plus précise de ces enjeux figure dans la note n° 2 du manuel du management environnemental.

Pour s'assurer de la bonne prise en compte de ces enjeux le maître d'ouvrage, représenté par la directrice régionale s'engage à :

- définir des objectifs et des résultats attendus en regard de chacun des enjeux définis ci-dessus,
- mettre en œuvre des procédures adaptées pour atteindre ces objectifs et résultats,
- mesurer les résultats obtenus par rapport à ces objectifs,
- améliorer de manière continue les résultats obtenus,
- réaliser les actions d'information et de sensibilisation nécessaires pour que sa politique environnementale soit connue de toutes les personnes exerçant des responsabilités dans la préparation et la réalisation des travaux,

dans le respect des exigences réglementaires et des engagements pris.

La poursuite de la pratique de ce système de management environnemental est justifiée par une nécessité de consolider l'organisation des multiples intervenants de l'opération pendant toute la durée de construction de la LiNo, évaluée à 5 ans, afin de garantir la performance de la protection de l'environnement et améliorer l'image véhiculée par ce type de chantier.

Cette démarche de recherche de performance environnementale nécessite l'implication de tous, du maître d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, des organismes de contrôle, des entreprises et sous-traitants et des fournisseurs.

La directrice régionale



Corinne ETAIX